

Programme suisse de protection du climat pour la promotion des bus électriques et hybrides



Programme suisse de protection du climat pour la promotion des bus électriques et hybrides

Des techniques de propulsion alternatives dans les rues de Suisse

Les techniques de propulsion alternatives permettent d'utiliser moins de carburant et donc de contribuer à la protection du climat. Pour chaque litre de diesel économisé, c'est 2,63 kg d'émissions de CO₂ en moins. Ou, autrement dit: un bus hybride permet, selon ses performances, sa taille et sa consommation, d'économiser chaque année entre 15 et 20 tonnes de CO₂ par rapport à un bus diesel conventionnel, ou, dans le cas d'un bus électrique, entre 60 et 90 tonnes de CO₂.

A l'heure actuelle, les bus électriques et hybrides représentent moins de 1% de part de marché sur les routes suisses. Le plus grand frein à leur généralisation, outre les conditions topographiques et le manque d'expérience significative, tient aux coûts d'investissement élevés. Un financement supplémentaire adapté est capable de réduire cet obstacle.

Une possibilité de financement par les certificats CO₂

Depuis la nouvelle loi sur le CO₂ de janvier 2013, il est possible de faire certifier par la Confédération ses économies de CO₂. Un certificat est émis pour chaque tonne de CO₂ évitée. Ces certificats sont achetés par la fondation pour la protection du climat et la compensation de CO₂ KliK. Celle-ci permet ainsi aux importateurs de carburants suisses de satisfaire à leur obligation de compenser une partie des émissions de CO₂ causées par le carburant en Suisse conformément à la loi sur le CO₂.

Le programme Bus électriques et hybrides permet aux sociétés exploitant des bus de profiter de ce mécanisme de financement.

En participant à ce programme, les sociétés reçoivent 112 francs par tonne de CO₂ économisée. Grâce à la vente des certificats, les entreprises peuvent rentabiliser leurs frais d'investissement. Les entreprises participantes dépensent en outre moins pour le carburant et acquièrent une expérience précieuse dans le domaine des technologies de propulsion alternatives.

Participation au programme

Le programme est ouvert à toutes les entreprises de transport public et aux exploitants de flottes de bus privés souhaitant acquérir des bus électriques ou hybrides neufs.

Processus d'inscription

L'inscription se déroule selon les étapes suivantes:

1. Prise de contact avec myclimate
2. Conseil et informations sur le potentiel et la compatibilité vis-à-vis du programme (gratuit)
3. Inscription via le formulaire d'inscription: www.myclimate.org/busprogramm
4. Après confirmation de l'utilité de l'inscription au programme, acceptation contractuelle dans le programme

Frais de participation

- Frais d'inscription uniques de CHF 2500.–
- Participation annuelle aux frais de vérification* des économies de CO₂

* Toutes les entreprises participant au programme se partagent les frais de vérification externe annuelle (d'un total de CHF 5000 – 10000 par an) au prorata des certificats émis.

Vous trouverez un exemple de calcul concret sur www.myclimate.org/busprogramm.

Informations complémentaires

Julia Roth, chargée des projets de protection du climat en Suisse
julia.roth@myclimate.org
+41 44 500 43 50

Conditions de participation au programme

- L'acteur participant au programme (le propriétaire des bus) est responsable de l'achat et de l'exploitation des bus.
- Le programme dure du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2020. Les certificats CO₂ ne peuvent provisoirement être réglés que pendant cette période. Pour toute participation après le début du programme, la durée prise en considération se réduit en conséquence.
- La décision d'achat de bus électriques ou hybrides (signature du contrat de vente) doit être faite seulement après la réception du formulaire d'inscription par myclimate.
- Les soutiens financiers supplémentaires par des programmes d'encouragement fédéraux, cantonaux ou communaux doivent être déclarés. Les réductions d'émissions ne peuvent dans ce cas être comptabilisées que partiellement.



La fondation myclimate a de longues années d'expérience dans le développement de projets suisses. Sur la base des exigences et des lignes directrices pour les projets internationaux de protection du climat, myclimate développe depuis 2007 des projets de protections du climat en Suisse pour le marché de la compensation volontaire et, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi suisse sur le CO₂, pour le marché de la compensation obligatoire. myclimate offre un soutien dans le développement de projets ainsi que dans l'achat et la vente de certificats de réduction de CO₂.

Contact

Martin Jenk, Julia Roth
Fondation myclimate
The Climate Protection Partnership
Sternenstrasse 12
CH-8002 Zurich

Tel. +41 44 500 43 50 | Fax +41 44 500 43 51
info@myclimate.org | www.myclimate.org

Téléchargements

www.myclimate.org/busprogramm

Partenaires du projet



grütter consulting

Le programme pour les bus hybrides et électriques a été développé en collaboration avec grütter consulting.
www.transport-ghg.com



Fondation KliK

La mise en place du programme pour les bus hybrides et électriques a été financée par la fondation KliK.
www.klik.ch